

QUESTION ORALE H-0617/08

pour l'heure des questions de la période de session de septembre II 2008  
posée conformément à l'article 109 du règlement  
par Manuel Medina Ortega  
à la Commission

Objet: Accords sur le retour d'immigrants

À la suite de l'adoption par le Parlement et le Conseil de la directive sur le retour des immigrants<sup>1</sup>, la Commission estime-t-elle posséder les éléments nécessaires pour négocier, avec les pays d'origine et de transit des immigrants, des accords de retour visant à réglementer les flux migratoires qui touchent aujourd'hui l'Union européenne et à mettre ainsi fin au drame de l'immigration illégale?

Dépôt: 15.07.2008  
es

---

<sup>1</sup> Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier, adoptée par la plénière du PE le 18 juin 2008 et non encore publiée au Journal officiel